

**ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE ADMINISTRATIF

**MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LA DEVINIÈRE
ACCUEIL DE JOUR**

2024

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE LA DEVINIÈRE
3 place Avicenne
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2024 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;
- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2024 :

- Mise en place de l'annualisation du temps de travail ;
- Travaux relatifs à l'attractivité des métiers ;
- Lancement de la démarche associative pour la mise à jour des DUERP ;
- Poursuite du déploiement du DUI : fin de la formation des ESMS et démarrage du déploiement des services socles (INS notamment) ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en place de la GED ;
 - Mise en conformité avec le RGPD ;
 - Lancement de la démarche d'évaluation HAS : sensibilisation, mise en place des instances de pilotage associative et structures ;
- Centralisation partielle du service paie.

II. Présentation du pôle

En 2016, l'Association a mené une réflexion sur la Gouvernance et la Dirigeance de ses structures dont l'un des objectifs était d'harmoniser les pratiques et renforcer le travail collaboratif entre les professionnels entre des structures ayant la même nature.

L'Association s'est alors organisée autour de quatre Pôles dont le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés composé des :

- deux Maisons d'Accueil Spécialisé, La Devinière à Saint Jean de Braye et Les Saulniers à Boigny sur Bionne
- du Service d'Accompagnement pour Adultes handicapés,
- du Services de Soins Infirmiers à Domicile.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privatif ou dans une structure.

A ses structures s'y ajoutent :

- l'Equipe Spécialisée Maladie Neuro-évolutive,
- le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées,
- l'Equipe Accompagnement et Soutien pour trouver une solution,
- l'Habitat de l'Envol (Habitat inclusif),
- la Communauté 360.

Le rattachement de ses dispositifs au Pôle lui apporte la particularité de délivrer une globalité de prestations auprès d'un public diversifié que ce soit par :

- l'origine du handicap allant du polyhandicap au trouble du neurodéveloppement,
- l'âge allant de la naissance au personnes vieillissantes,

- les modalités de délivrance en ambulatoire ou institution.

Pour piloter le Pôle, une organisation reposant sur un Directeur de Pôle et deux Directeurs adjoints positionné chacun sur une Maison d'Accueil Spécialisé et des services, a été mise en place à compter de décembre 2019. Nous avons procédé à l'évaluation de celle-ci en lien avec le cabinet GAERIS qui a conduit à **proposer une redéfinition des périmètres d'intervention des deux Directions-Adjoints** du Pôle en proposant :

- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des deux Maisons d'Accueil Spécialisé ;
- Un directeur adjoint du PAASS en pilotage des services hébergés à Gay Lussac ;

Et ce pour répondre aux besoins identifiés ci-dessus mais aussi être en mesure d'accompagner l'évolution de l'offre et la volonté affichée dans les actions du CPOM de déployer une plate-forme de service au sein du Pôle.

☞ Cette réorganisation est **pour les Maisons d'Accueil Spécialisés** un moyen de :

- ✓ **prévenir les divergences** entre les deux structures (et l'effacement du commun par le spécifique)
- ✓ **prévenir le sentiment d'injustice et de disparités** de traitement entre les deux Maisons d'Accueil Spécialisés
- ✓ **prévenir les effets de triangulation** dans la direction du Pôle ;

☞ Et également pour **Plateau de Gay Lussac** un moyen de :

- ✓ proposer une Direction-Adjointe disposant des **moyens de piloter l'évolution de l'offre** des services : notamment la transformation du SSIAD en Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile, le déploiement de l'habitat inclusif sur la commune d'Ormes, le développement de l'intégration professionnelle en milieu ordinaire des adultes autistes sévères, l'intégration de nouvelle mission pour les Pôles de Compétences et de Prestations externalisées..... en permettant un accompagnement de proximité des professionnels pour permettre le changement de culture professionnelle....
- ✓ fournir aux cadres de Gay Lussac un appui adapté à leurs missions et objectifs (pilotage opérationnel : financier, administratif, partenariat) (pilotage stratégique : évolution des services, sens des missions, orientations associatives...)

En définitive, une telle organisation donne les moyens :

- d'une plus grande **cohérence managériale**, pour la **clarté** du fonctionnement du pôle, pour la **lisibilité** et le **suivi** des missions, pour l'**efficience** des actions quotidiennes, pour la **coopération transversale**, pour le **sentiment d'appartenance et l'identité** du pôle ;
- D'un accompagnement de l'évolution de l'offre permettant de déployer les actions inscrites au CPOM.

2024 a été marquée par une augmentation de leur activité du Pôle, malgré le fait que nous restons confrontés pour certaines d'entre elles à des difficultés de recrutement qui induit un appel aux personnels remplaçants et à l'intérim de façon importante.

Cette augmentation de l'activité vient pour nous reconnaître l'expertise des plus de 200 professionnels du Pôle. Expertise, notamment reconnue par l'évaluation menée par l'organisme Formavision dans le cadre de notre partenariat sur le déploiement de l'inclusion en milieu ordinaire de travail d'adultes atteints d'autismes avec déficience intellectuelles associées, en novembre 2024 qui attribue un score de 78 % dans l'atteinte des indicateurs globaux et plus spécifiquement 69 % pour l'item « L'accompagnement repose sur les recommandations de bonne pratique HAS en mobilisant les approches comportementales et développementales ».

Au cours de l'année, nous avons également mis cette expertise au profit des réflexions sur l'évolution de l'offre en participant avec les cadres du Pôle à la définition des objectifs du CPOM négocié au cours de l'année, ainsi que l'élaboration de fiches à destination de l'ARS Centre Val de Loire en vue de l'élaboration du Programme Interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie. La ligne conductrice de ces réflexions a été de renforcer et diversifier l'offre de service pour des publics accueillis en MAS, et de recentrer l'accompagnement sur les capacités des personnes.

Cela a d'ailleurs été un des thèmes de travail des professionnels dans le cadre de l'implémentation de la Pédagogie à la Vie Autonome : un pilote, 10 formateurs et 4 clients (résidents) ont expérimenté cette dernière accompagnée par l'Institut du Mai avec en point d'orgue l'intégration des studios créés sur le site de la MAS LA DEVINIÈRE.

2025 s'inscrira dans la continuité avec la mise en œuvre de :

- La Transformation du Service de Soins Infirmiers à domicile en Service d'autonomie à domicile Mixte en partenariat avec ADOMICILE 45,
- Le Déploiement de la Mission 2 du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées qui prévoit une intervention sur les situations critiques,
- Et plus globalement la Transformation du Pôle en Plateforme conformément aux engagements du CPOM.

III. Présentation de la Maison d'Accueil Spécialisée La Deviniere

- Son histoire

La MAS La Devinière est née en 1990 de la volonté de l'association départementale des PEP 45 en réponse à la demande de la DDASS de créer un établissement pouvant accueillir « les personnes lourdement handicapées » afin de leur offrir une prise en charge adaptée et apporter une solution aux familles résidents dans le Loiret et ne disposant pas de solution de proximité. Faute de structures adaptées dans notre département, les personnes polyhandicapées étaient pour certaines hébergées en hôpital psychiatrique, ou dans des départements éloignés, ne permettant pas de maintenir le lien familial.

Le projet de La Devinière n'a pas vu le jour seul puisque dans le même temps, l'association a porté la création d'un CAT, aujourd'hui l'ESAT Servi 'PEP. Installé sur le même site que La Devinière, l'objectif était de créer une synergie entre les deux institutions en offrant la possibilité à des personnes atteintes de handicaps disposant de capacité de travail d'assurer les principaux services généraux à destination des résidents de l'établissement.

À la suite de la validation du préprojet par le Conseil d'administration le 25 octobre 1990, celui-ci a obtenu un avis favorable du CROSMS le 30 novembre 1990. L'arrêté d'autorisation du 28 mars 1993 est venu acter la création de la première Maison d'Accueil Spécialisée dans le Loiret pouvant accueillir 48 adultes handicapés atteints de polyhandicaps dont 8 en externat (accueil de jour).

Un arrêté d'autorisation du 21 décembre 2017 est venu augmenter l'autorisation de l'établissement le portant à 54 places : 40 en hébergement permanent, 11 en accueil de jour et 3 en hébergement temporaire.

Pour écrire le projet, l'ADPEP 45 s'est entourée de professionnels intervenants dans ses établissements. L'association a aussi pu compter sur l'implication de la municipalité de Saint Jean de Braye qui a fait don du terrain, situé en milieu urbain à proximité d'une zone résidentielle, d'un complexe sportif et des transports en commun, ce qui permettait à l'établissement d'être au cœur de la cité et d'appuyer sa volonté d'intégrer les personnes accueillies dans la société.

L'un des principes fondamentaux du projet, qui est toujours le fil conducteur de notre accompagnement aujourd'hui, est « Ici la vie continue ». Comme l'écrivait à l'époque les auteurs du projet, si ce principe allait de soi, cela ne semblait pas si évident au regard des conditions d'accueil de l'époque.

L'objectif est de proposer aux personnes accueillies au-delà d'un lieu d'hébergement, un lieu de vie leur permettant de « s'ouvrir peu à peu au monde, aux autres, à la relation, leur permettre de s'autonomiser, de communiquer, d'accéder à la culture..., dans la mesure de leurs possibilités, parce que c'est cela « vivre »

Dix ans plus tard, la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » est venue inscrire ce principe fondamental dans la loi :

Une personne atteinte d'un handicap, quelle que soit la lourdeur de celui-ci, est et demeure une personne à part entière et elle doit s'inscrire dans la société.

A l'ouverture de l'établissement, peu des professionnels connaissaient le polyhandicap. Les professionnels de l'époque, pour certains toujours présents aujourd'hui, ont été des pionniers de l'accompagnement de ce type de public dans notre département. Il a fallu se former, apprendre à Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés MAS La Devinière connaître les personnes qui nous étaient confiées, créer des liens avec les familles et les partenaires, adapter notre accompagnement, accepter de voir partir certain.

De l'expertise acquise par le travail mené par les professionnels de la MAS de La Devinière, l'association s'est vue confiée au cours de 18 années d'autres établissements et services à destination de ce type de public :

- en 2005, le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) a officialisé l'accompagnement mené par la MAS afin d'apporter un soutien à domicile à des personnes atteintes de polyhandicaps n'ayant pas trouvées de place au sein d'une structure ;

- en 2010, est ouvert le service de soins infirmiers à domicile pour personnes handicapées, seul SSIAD du département à disposer de ce type d'agrément ;
- en 2011, l'ouverture de la MAS Les Saulniers ;
- en 2018, un pôle de compétences et prestations externalisées (PCPE) a vu le jour sur le site de Saint Jean de Braye ;
- Enfin en 2020, la création d'une équipe, mobile, spécialisée maladies neuro-évolutives (ESMNE) destinée à accompagner des personnes atteintes de pathologies de type maladie de Parkinson, sclérose en plaques ou pathologies apparentées.
- le 9 juin 2021, mise en conformité d'un accueil de jour pour 16 places.

- **Implantation**

La MAS La Devinière est située sur la commune de Saint Jean de Braye, au sein du quartier du pont Bordeaux au 3 place Avicenne. Installé au sein d'un ensemble urbain composé d'une zone d'habitation, d'un complexe scolaire et sportif et à quelques rues des bords de Loire, l'établissement bénéficie à la fois d'un cadre arboré et des commodités de la ville. Il dispose à proximité d'un arrêt de la ligne B du tramway qui permet au résident d'être à 20 minutes du centre historique d'Orléans.

Nous partageons le site avec l'ESAT Servi 'PEP géré par l'association.

La majorité des résidents accueillis actuellement sont originaires du Loiret. Mais notre vocation n'est pas exclusivement départementale, nous pouvons être amenées à accueillir des adultes disposant d'une orientation en MAS d'un autre département.

- **L'architecture de la MAS la Devinière**

L'architecture de la Devinière a été pensée pour être un lieu de vie en se fondant sur les principes suivants :

- la complémentarité de la cellule familiale

- le respect de l'âge adulte
- l'ouverture, qui se traduit par des volumes hauts éclairés par d'importantes parois vitrées et de nombreuses portes donnant sur les différents espaces extérieurs
- l'identification : pour des personnes rencontrant le monde de façon sensitive, l'identification des espaces se donne par la différenciation des atmosphères, des couleurs, des sonorités. Il a été choisi des couleurs différentes selon que l'on se trouve dans un lieu d'intimité, de collectivité ou de passage.

Par rapport au projet initial qui voulait que la Devinière soit « la complémentarité de la cellule familiale », l'établissement est devenu « le chez soi » des résidents.

L'institution a organisé deux unités (A et B). Chaque unité est composée de deux ailes de vie. Pour l'unité A : l'île/la source ; pour l'unité B : l'estuaire/le marais.

Les deux unités sont séparées par une unité aquatique utilisée par les personnes accueillies au sein de la MAS mais également fréquentée par une trentaine d'établissements extérieurs du département.

Il existe également une aile administrative et une grande salle hexagonale qui sert pour les moments festifs, l'accueil des externes, les grandes réunions.

Sur le site est implantée la « salle campagnarde » qui permet à des familles de partager un temps avec leur proche en-dehors des ailes de vie. Ce lieu est notamment aménagé pour préparer et partager des repas. Elle sert également à l'équipe de jour pour mener à bien l'activité cuisine du lundi.

Au cours des années, des travaux d'aménagements ont été réalisés pour prendre en compte l'évolution des besoins des résidents. Les derniers en date de 2018/2019, ont été la climatisation de toutes les chambres de résidents, ainsi que la création de deux buanderies, et de deux kitchenettes.

A ce jour, l'intégralité du bâtiment est climatisée depuis 2019.

À la suite du déménagement des services : SSIAD, SAMSAH et PCPE, le dispositif de l'accueil de jour (AJE) s'est installé dans les locaux de ces derniers sur le site de La Devinière.

- Autorisations et capacité d'accueil : La Devinière dispose d'un agrément de 59 places réparties de la manière suivante :

- ✓ 40 places d'Hébergement permanent
- ✓ 3 places d'Accueil Temporaire
- ✓ 16 places d'Accueil de Jour

- Public accueilli : L'agrément délivré porte sur l'accueil d'adultes polyhandicapés

- Missions et objectifs :

Les Objectifs

- Offrir à la personne de soins de qualité (médicaux, rééducatifs, thérapeutiques), de façon coordonnée et continue ;
- L'accompagner dans la réalisation de tous les actes de la vie quotidienne ;
- Être attentif aux manifestations d'angoisse, aux conduites régressives, et poser des hypothèses de mise en sens de certains comportements ;
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, continu et cohérent, proche autant que faire se peut des souhaits et désirs exprimés par la personne, visant son épanouissement, le maintien de ses acquis, et encourageant son apprentissage et son autonomie ;
- Prendre conscience des capacités des personnes et orienter l'accompagnement en vue de permettre le développement de tous leurs potentiels à travers un regard pluriel et une interdisciplinarité vivante ;
- Ouvrir l'accompagnement sur l'extérieur (par le biais d'activités ou par la participation à des manifestations culturelles, sportives...) et favoriser ainsi la socialisation ;
- Privilégier la vie effective des personnes accueillies et les liens avec les familles, en les informant, les associant et les soutenant ;
- Elaborer un travail de partenariat et une mise en réseau avec les autres associations, établissements et services, les centres de ressources, le groupe de réflexion et le réseau pour l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap.

Les maisons d'accueil spécialisée ont pour **missions** de :

- Accueillir des adultes handicapés en situation de « grande dépendance », ayant besoin d'une aide humaine et technique permanente, proche et individualisée
- Maintenir et promouvoir un état de santé satisfaisant,
- Procurer des activités d'éveil et d'épanouissement,
- Mettre en œuvre des moyens propres à développer l'acquisition d'autonomie physique et intellectuelle,
- Favoriser les liens sociaux,
- Maintenir les contacts avec les familles par des visites ou des retours au domicile familial,
- Suppléer à la défaillance ou à la disparition des familles,
- Anticiper les besoins de la population accueillie dans un contexte du secteur en mouvance, en favorisant l'innovation et la créativité et en s'impliquant dans la dynamique associative.

IV. Ressources humaines MAS LA DEVENIRE et ACCUEIL DE JOUR

- Évolution des effectifs.

	2024		
	F	H	TOTAL
CADRES HIERARCHIQUES	3,93	1,2	5,13
CADRES TECHNIQUES	1,6	0,32	1,92
ADMINISTRATIF - ENSEMBLE DU PERSONNEL	4,65		4,65
SERVICES GENERAUX - AGENTS DE SERVICE	3,07	0,29	3,36
SERVICES GENERAUX – OUVRIERS	4,15		4,15
EDUCATIF - AIDES MEDICO-PSYCHOLOGIQUE	20,97	3	23,97
EDUCATIF - EDUCATEURS SPECIALISES	6	1	7
EDUCATIF - MONITEURS EDUCATEURS	4		4
EDUCATIF - AUTRES PERSONNELS	9,63	2	11,63
PARAMEDICAL - AUXILIAIRES DE SOINS	15,25	2	17,25
PARAMEDICAL – INFIRMIERS	2,7	1	3,7
PARAMEDICAL – REEDUCATEURS	2,5		2,5
APPRENTISSAGE	3	1	4
TOTAL	81,45	11,81	93,26

- Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

FORMATIONS COLLECTIVES 2024	Nombre salariés
CLEA Numérique	5
MODULES 1 ET 2 AS	1
Modules AS COMPLEMENTAIRES	5
IPA	1
SNOEZELEN	5
AFGSU 2	5

SST	2
TUTORAT	8
RECYCLAGE AFGSU 2	7
MOBILISATION	5
ACCOMPAGNEMENT PERSONNES POLYHANDICAPEES	4

- Implication des équipes (réunions, groupes de travail).

Les temps de communication

Différents temps de communication se distinguent au sein de l'établissement entre les professionnels de façon pluridisciplinaire dans un souci de transversalité de l'information. Voici les différents temps qui se sont tenus en 2024 :

✓ L'analyse des pratiques

Le dispositif d'analyse des pratiques mis en place depuis 2018 a été reconduit jusqu'au mois de juillet 2021, sur les mêmes modalités (groupes, fréquence, durée, animateurs, ...) En septembre 2022, un appel à volontaire a été lancé afin de permettre aux professionnels de s'inscrire à de nouveaux groupes d'analyse de pratiques. Malheureusement une petite dizaine de personnes ont répondu par la positive, ne permettant pas de constituer un groupe suffisant. La démarche sera révisée en 2025 suivant un souhait associatif que l'analyse de pratiques soit de participation obligatoire.

✓ Les temps de transmissions

Des temps de transmissions se tiennent sur chacune des 4 ailes de vie entre chacune des équipes en poste et leur relève :

- Le matin de 7h30 à 7h45 entre l'équipe de nuit et celle du matin
- En début d'après-midi de 14h à 14h45 entre l'équipe de matin et celle de l'après-midi
- En soirée de 21h45 à 22h entre l'équipe de l'après-midi et celle de nuit.

✓ Le point info

Cette « réunion » a lieu tous les mardis de 11h00 à 11h30. Ce temps de rencontre est animé par un des chefs de service, mais peut être délégué à l'éducatrice coordinatrice, et réunit un représentant AMP/AS de chaque aile de vie, les 2 éducatrices coordinatrices (MAS+AJE), un infirmier, l'éducatrice sportive, un représentant de l'équipe de jour, un ergothérapeute, une psychologue.

Ce temps de réunion permet :

- ✓ De communiquer les informations institutionnelles
- ✓ De faire un point sur l'organisation des rendez-vous médicaux
- ✓ De communiquer les plannings de remplacements pour la semaine
 - ✓ Les réunions d'équipe des ailes de vie

Elles ont lieu chaque jeudi après-midi pour une durée de 1h45. Elles sont animées par les chefs de service qui rencontrent leurs 2 équipes respectives le même jour. La cadre de santé se joint à chaque réunion durant 30 minutes. Cette organisation permet à chaque équipe d'aile de vie de bénéficier hebdomadairement d'un temps de rencontre et d'échange. Cette instance réunit l'éducatrice coordinatrice, un professionnel de l'équipe de jour, le psychologue et l'infirmier référent de l'aile ainsi que les professionnels AMP, AS et maitresses de maison qui interviennent sur l'aile de vie.

Ces temps de réunion permettent notamment :

- ✓ D'échanger et d'élaborer sur l'accompagnement des résidents
- ✓ De traiter les questions et problématiques de santé
- ✓ De réaliser les synthèses et construire les projets individualisés
- ✓ D'aborder les problématiques institutionnelles et d'équipe

Ces réunions sont essentielles à l'équilibre des équipes qui peuvent s'appuyer sur l'expérience du terrain et sur un étayage théorique pour améliorer l'accompagnement des résidents et réfléchir à leurs pratiques professionnelles. Ces temps d'échange permettent de prendre du recul et d'appréhender l'usager et l'institution dans sa globalité pour mieux en comprendre les enjeux et coordonner nos actions. Enfin ces échanges permettent de « penser » le travail et de mettre du sens dans l'accompagnement.

✓ Les réunions d'unités

Les réunions d'unité ont lieu environ une fois tous les 2 mois le jeudi après-midi. Elles permettent de réunir l'ensemble des professionnels d'une même unité et sont animées par les chefs de service. Une unité est composée de 2 ailes de vie avec des espaces communs. Chaque aile ayant une équipe distincte. Cependant, il est possible pour les professionnels d'intervenir si besoin auprès des résidents de l'aile mitoyenne.

Ces réunions rendent possible un échange commun autour de problématiques concernant l'unité (résidents, matériels, organisationnel etc.) et agir ainsi de manière cohérente auprès de l'ensemble des personnes accueillies.

✓ Les réunions de l'équipe de jour

Les réunions de l'équipe de jour ont lieu les lundis après-midi de 14h30 à 16h30 qui est animée par le chef de service alimentées par les éléments travaillés durant la réunion précédente. La cadre de santé est présente sur le début de réunion. Cette organisation est possible depuis que 2 professionnels remplaçants sont détachés de la MAS durant cette tranche horaire afin d'accompagner les résidents. Cette organisation a été mise en place depuis l'été à la suite de la mise en conformité de l'accueil de jour. Auparavant, les temps de réunion étaient organisés avec l'équipe sur les temps de transmissions de manière prolongée.

✓ Les réunions de l'équipe de nuit

Les réunions de l'équipe de nuit se sont tenues toutes les 8 semaines. Diverses thématiques sont abordées :

- Accompagnement des résidents
- Matériels et outils utilisés
- Difficultés de l'équipe
- Remplacement
- Vie institutionnelle
- Veille bâtiminaire

Un planning annualisé permet que l'ensemble de l'équipe soit présente pour ces temps de réunion qui se tiennent les lundis de 9h à 10h30.

✓ Les réunions du pôle thérapeutique

Les réunions qui réunissent les différents membres du pôle thérapeutique se tiennent 6 fois par an de 14h à 16h.

Sont présents : - Les 2 ergothérapeutes - Les 4 infirmiers - Les 2 psychologues - L'éducatrice sportive

Différents sujets sont abordés en suivant un ordre du jour élaboré par équipe en amont. Un temps d'échange se tient à la suite de ce temps avec uniquement les psychologues de 16h30 à 17h30 sur des questions relevant de leur champ de compétences.

- ✓ Les réunions de direction

Elles se déroulent une fois par semaine le mercredi de 10h à 12h30. Elles permettent de réunir l'ensemble des membres de l'équipe de direction et d'évoquer :

- ✓ Le planning de rdv de chacun (agenda)

- ✓ La vie des équipes

- ✓ La vie institutionnelle sur l'aspect bâtementaire, matériel, l'hébergement, les admissions etc.

- ✓ Les ressources humaines

- ✓ Les résidents

Cette instance permet de réfléchir et prendre des décisions de manière concertée.

- ✓ Les journées institutionnelles (2 par an)

- ✓ les réunions chefs de service et éducatrices coordinatrices

Ces réunions sont organisées les mercredis matin de 10H30 à 12H00 à une fréquence bimensuelle. Elles réunissent les chefs de service et les éducatrices coordinatrices. L'organisation au sein de l'institution est abordée ainsi que les évènements à venir.

- ✓ Les réunions médicales

Les réunions médicales s'organisent avec le médecin référent (Dr PENAGER) tous les jeudis de 11h00 à 12h00.

Ces temps de réunion permettent notamment :

- ✓ D'échanger et traiter les problèmes de santé des résidents en lien avec leur santé

- ✓ Travailler l'organisation et le fonctionnement de l'infirmerie ainsi que le lien avec la MAS les Saulniers (mutualisation)

Sont présents :

- Le médecin référent

- Les 4 infirmiers

- Le cadre de santé

- En fonction des besoins, peuvent se joindre les ergothérapeutes et psychologues.

✓ Réunion thérapeutique de préparation

Ce point thérapeutique de 30 minutes, animé par le cadre de santé, se déroule tous les jeudis de 13h30 à 14h00, afin de préparer les points médicaux à l'ordre du jour sur les réunions d'ailes de vie et également de faire un point sur l'évolution de l'état de santé de certains résidents.

Sont présents :

- Les 2 ergothérapeutes

- Les 2 psychologues

- Les 4 infirmiers

- L'éducatrice sportive

Indicateurs communs	2024
<i>Nombre de postes vacants</i>	3.2 ETP
<i>Taux d'absentéisme</i>	0.086 %
<i>Taux de rotation du personnel</i>	0.1%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	7 contrats d'apprentissage + 7 contrats pro = 14
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	5 Cléa numérique 6%

Commentaires :

V. Activité et accompagnement des personnes

- Nombre de personnes accompagnées : 67 personnes ont été accompagnées en hébergement (permanente et temporaire) et 18 personnes en accueil de jour.

	Nombre de places	Taux d'occupation retenue	Activité							
			Prévisionnelle BP 2024	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Hébergement Permanent	40	91%	13 323	13 648	13 348	13 847	13823	14058	14263	13689
Hébergement Temporaire	3	91%	1000	526	721	562	576	631	342	375
Accueil de Jour	16	80%	3 226	3134	2 859	2 524	2007	1021	1770	1925
Total	59		17 549	17308	16 921	16 933	16406	15710	16375	15989

Dans le cadre de la négociation du CPOM, le taux d'activité des Maisons d'Accueil Spécialisés ont été réévalué, plus particulièrement celui de l'accueil temporaire afin de favoriser la modularité de l'offre pour les personnes accueillies en MAS.

Les taux ayant été validés que courant du dernier trimestre, cela explique le fait que l'activité n'ait pas été atteinte sur l'hébergement temporaire.

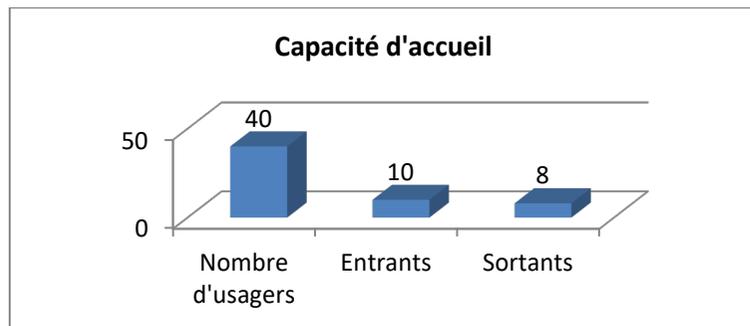
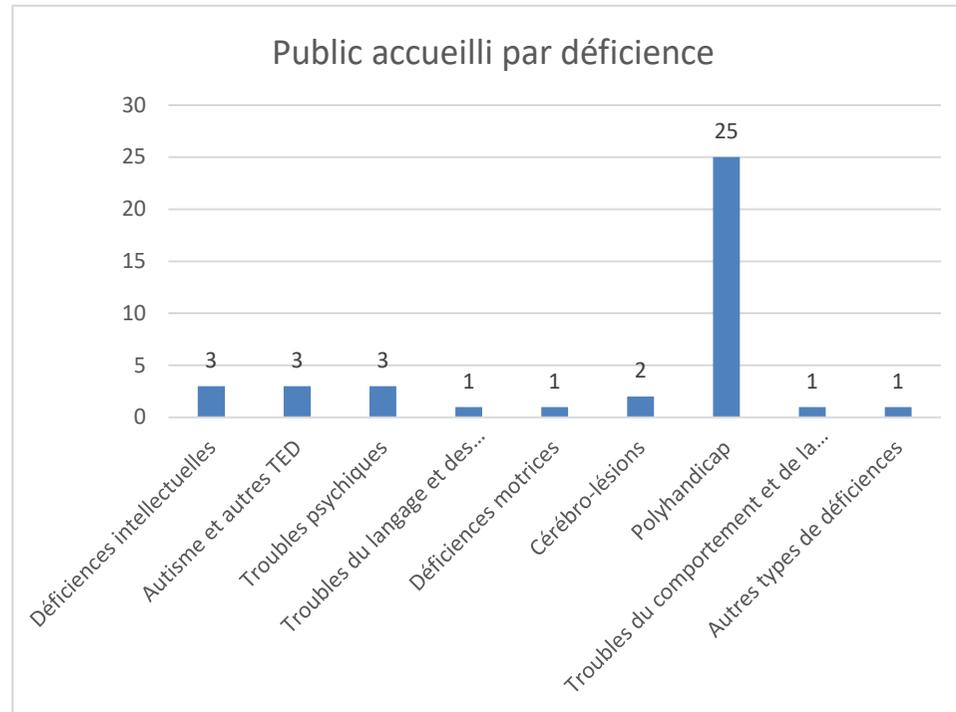
Un autre élément d'explication réside dans l'impact des travaux de rénovation qui ont eu lieu en début d'année et qui nous ont amené à amoindrir notre capacité d'accueil.

Malgré tout, nous réalisons au global un taux d'activité de 98 % de notre prévisionnel avec notamment une augmentation significative de notre activité d'accueil de jour.

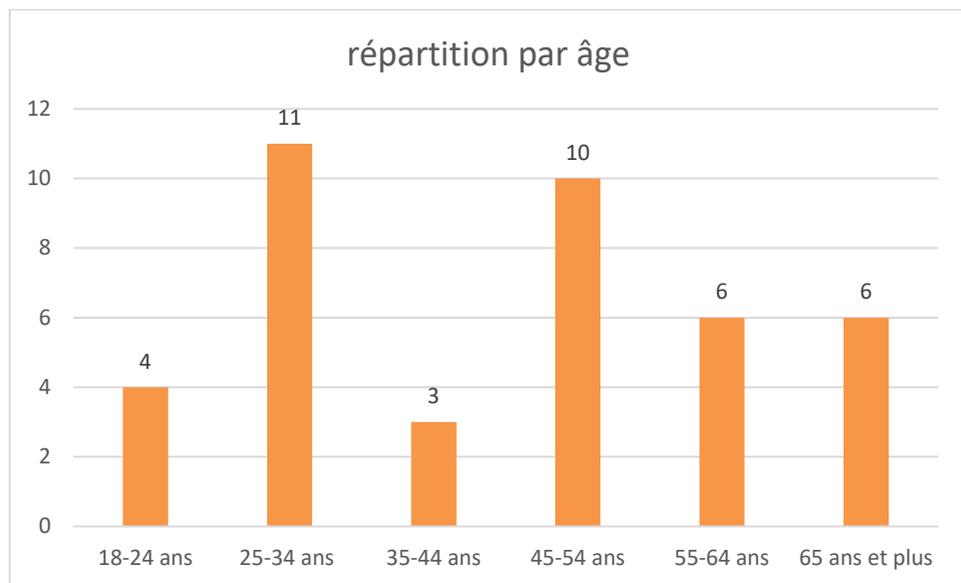
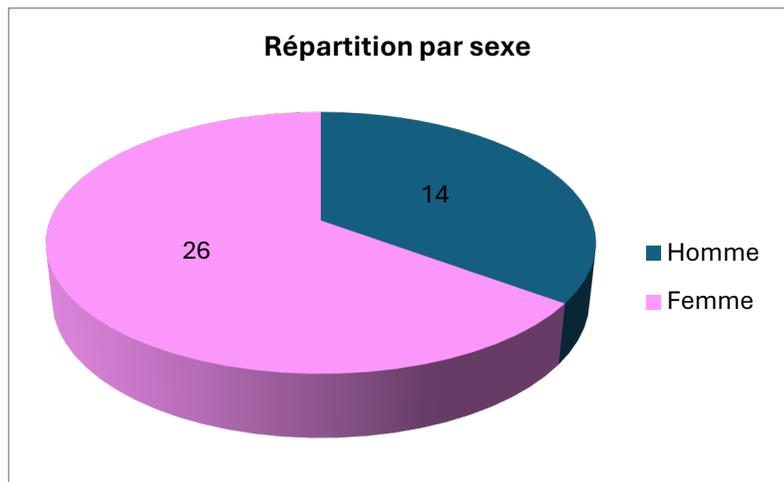
- Profil des usagers (âge, sexe, pathologies, signalements, IP, etc.) : Au 31 décembre 2024, 55 personnes étaient accueillies à la MAS de la Deviniere :
 - 40 en hébergement permanent
 - 15 en accueil de jour

- La MAS de la Deviniere :

Conformément à l'agrément dont dispose la MAS de la Deviniere, le public accueilli est majoritairement en situation de polyhandicap mais d'autres profils sont également hébergés. Au regard de la configuration architectural, l'accueil des personnes présentant des troubles du comportement ne peuvent pas être accueillis.

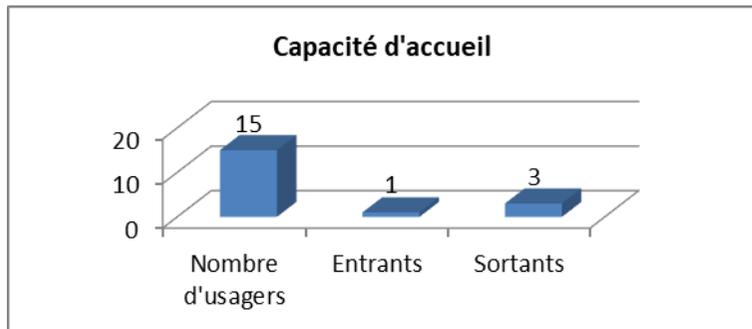


Durant l'année 2024, nous pouvons dénombrer 10 personnes entrantes et 8 sortantes, tous types d'hébergement confondus.

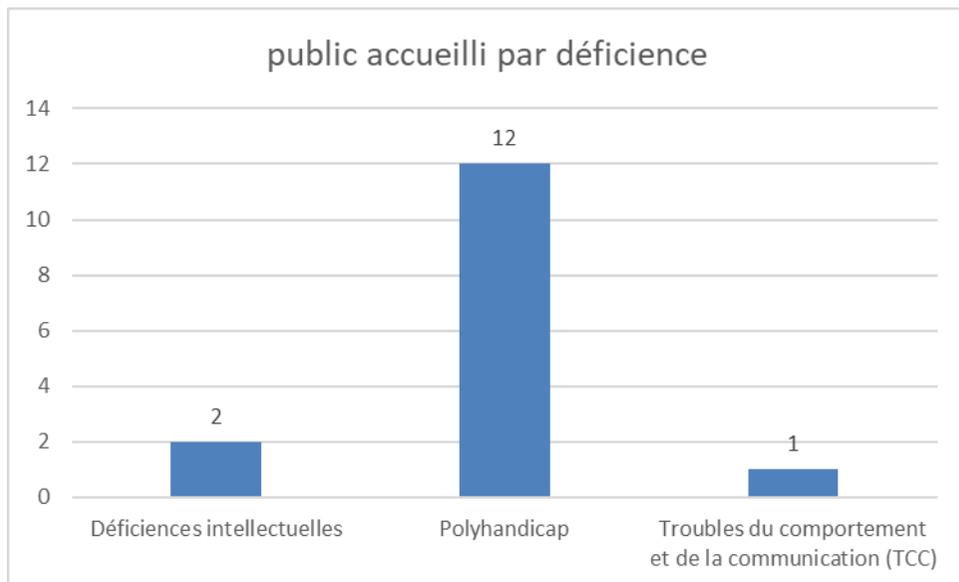


La moyenne d'âge est de 45 ans. Un constat est fait que deux plages d'âge émergent (18 personnes de moins de 45 ans et 22 personnes de plus de 45 ans). Cet état des lieux nécessite un accompagnement différent dans les envies et attentes des résidents. Cela implique un double dynamique de rythme de vie et d'activités proposées par les professionnels.

- L'accueil de jour

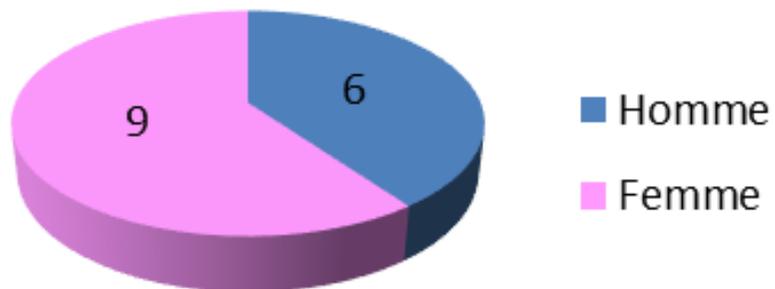


Au sein de l'accueil de jour, il existe un agrément de 16 places. En 2024, il y a eu une admission pour 3 sorties du dispositif notamment un décès en fin d'année qui explique que seulement 15 personnes étaient accueillies au 31/12/24.

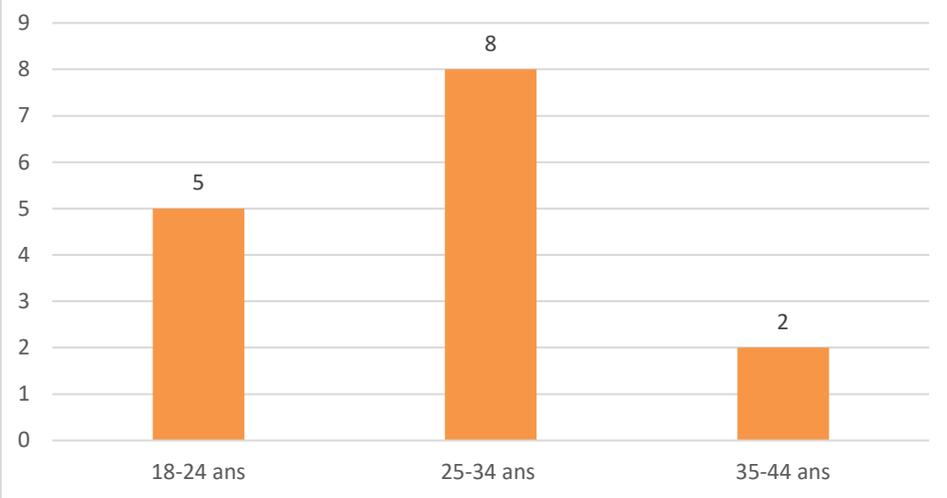


Le profil des personnes accueillies est majoritairement polyhandicapé mais face au profil des personnes en liste d'attente, le dispositif accueille d'autres typologies de handicaps.

Répartition par sexe



répartition par âge



Au sein de l'accueil de jour, la moyenne d'âge est de 29 ans.

Les catégories d'âge des personnes accueillies au sein de l'accueil de jour sont plutôt jeunes (- de 35 ans) avec une moyenne d'âge de 29 ans. En effet, la plupart des personnes ont été accueillies en fin d'amendement Creton et vivent au domicile de leurs parents encore en capacité de les accompagner.

✓ Liste d'attente :

En 2024, 82 demandes d'admission ont été suivies contre 38 en 2023. La typologie des déficiences est majoritairement : des personnes cérébro lésées, présentant des troubles du spectre autistique. Nous avons pu faire le constat que les personnes ayant fait des demandes cette année disposent de capacités supérieures aux précédentes années. Cela se traduit par un langage verbal et pour un bon nombre l'utilisation d'outils numériques de communication

Néanmoins, 17 ré orientations ont été faites en 2024 au regard de leur orientation mais aussi de leur autonomie.

Cet état des lieux nous conduit à considérer un double enjeu permettant différentes formes d'accompagnement et permettre de respecter les différents rythmes de vie et d'autonomie.

L'équipe de direction des deux maisons d'accueil spécialisées a pour but d'accompagner la culture du changement prenant en considération les spécificités de chaque accompagnement proposé au sein des deux structures.

✓ Modalités et types d'accompagnement proposés.

Les MAS accueillent des adultes handicapés ayant une orientation MAS délivrée par la Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées.

Elles « reçoivent, [...] des personnes handicapées, des personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans les actes essentiels de l'existence et tributaires d'une surveillance médicale et de soins constants. »

Elles « doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

1. L'hébergement ;
2. Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements ;
3. Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies ;

4. Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Depuis octobre 2023, l'implémentation PéVA® (Pédagogie de la Vie Autonome®) a débuté en octobre 2023 au sein des MAS du PAASS. Cette formation pédagogique est structurée en plusieurs étapes et est destinée aux personnes avec un lourd handicap pour l'acquisition d'une vie autonome « chez soi ». Les résidents sont devenus des « clients ». Les premiers modules de formations ont débuté notamment la gestion de l'argent, de l'agendas et des déplacements. En parallèle, des professionnels de l'association sont formés sur chaque module par l'équipe de Chinon. Depuis le mois de mars 2024, les 3 clients de la Devinière ont intégré leur studio d'apprentissage au sein de la MAS de la Devinière.

- Diversification de l'offre d'accompagnement.

- **Indicateur** : Tableau d'activité prévisionnelle actualisé du CPOM disponible ([cliquez-ici](#))

Indicateurs communs	2024
<i>Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)</i>	28
<i>Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA</i>	80 professionnels
<i>Part des PAP réalisés dans le DUI</i>	49%

[Commentaires :](#)

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

- CVS et autres formes de participation

Date de la dernière élection	20 décembre 2021
Nombre de réunions	3
Dates des réunions	16 avril, 9 octobre et 11 décembre 2024

- Enquêtes de satisfaction et/ou autres modalités de consultation (nombre, dates)

Aucune

- Autres actions (autodétermination, rencontres familles).

Une journée festive qui réunit les personnes accueillies, leur famille et l'ensemble des professionnels est prévue chaque année au mois de septembre. La dernière rencontre organisée a eu lieu le 14 septembre 2024.

Les projets institutionnels sont présentés lors de cette journée. Cet évènement permet également des temps de rencontre et d'échanges accompagnés d'activités.

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0

Commentaires :

VII. Qualité et évaluation

- Actions mises en place pour l'amélioration continue

Intégrer le tableau *plan d'amélioration continue de la qualité* en annexe n°1

Tableau des instances (Copil Asso, groupes, ...)

Type d'instance	COFIL associatif	COFIL Qualité structure	Autres instances abordant la démarche qualité (démarche évaluation)
Nombre de séances	2024 : 1 (réunion lancement)		
3		COFIL Qualité	
3		CREX	
2		Commission planning	

- Travaux relatifs aux évaluations.

- Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	NE	NE
Nombre d'évènements indésirables	14	10
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	3 (erreur de distribution de médicaments)	3

Indicateurs communs	2024
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	4
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	80
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	8 personnes à l'accueil de jour

Commentaires :

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

- Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).

➤ **De soins :**

- Laboratoire abraysien
- Echoradom
- Espace médical
- Bastide
- Pharmacie de France
- LNA
- Kinésithérapeute
- Prestataires ergothérapie

➤ **Participation à des projets territoriaux.**

- Projet inclusion dans les écoles : plusieurs visites au sein d'écoles primaires et maternelles ont été réalisées afin de permettre une rencontre des enfants avec quelques résidents de la MAS. Un temps de partage autour d'activités adaptées a, également, été proposé aux enfants et aux résidents.
- L'ASCA
- Exposition à la médiathèque
- Participation évènements sportifs

➤ **D'activités culturelles, sociales et sportives :**

- Equithérapie
- Jardins de Vézenne
- Handidanse
- Handisport
- Salle Snoezelen MAS les Saulniers
- Atelier Socio esthétique
- Médiation animale IACA

➤ **Événements organisés.**

- Fête des familles en septembre
- Groupes de musique
- Marché de Noël
- 3 Cafés familles : il s'agit de temps de rencontres conviviaux destinés aux personnes qui s'occupent d'un proche en situation de L'objectif principal de ces cafés est d'offrir un espace où les aidants peuvent échanger, partager leurs expériences, se soutenir mutuellement et parfois bénéficier d'une écoute professionnelle. Cet espace de parole a été initié au début de l'année 2024 par l'éducatrice coordinatrice de la structure.

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2024 :

➤ **Harmonisation des pratiques**

- Dynamique de pôle

➤ **Mise en conformité**

- plan de maîtrise sanitaire
- circuit du médicament

- Perspectives 2025 :

➤ **Mise en conformité et amélioration de la qualité**

- Consolidation PMS
- Préparation des évaluations ESMS
- actualisation de tous les PAP
- formalisation et ré actualisation des procédures
- mise en œuvre des recommandations DUERP et PAPRIPACT
- déploiement logiciel temps/planning

➤ **Projets institutionnels**

- Péva
- vie institutionnelle
- DUERP
- Professionnalisation de professionnels remplaçants dans le but de pourvoir aux postes non pourvus
- ré habilitation des espaces de vie

➤ **Projets institutionnels**

- réouverture de l'espace aquatique et habilitation aquatique

➤ **Plan de formation**

- Evaluation Forma vision pour envisager le plan de formation à venir
- Montée en compétences